

CHOISIR MIEUX, INTÉGRER PLUS

PLATEFORME 2026 DU PARTI CONSERVATEUR DU
QUÉBEC EN IMMIGRATION



Introduction & Vision

Les Québécois forment l'une des nations du monde les plus ouvertes à l'immigration, et cette attitude nous honore. Particulièrement pour l'économie et la vitalité de nos régions, une immigration choisie constitue un atout dont le Québec ne doit pas se priver, et dont les citoyens reconnaissent l'apport positif.

Cela dit, les entorses aux valeurs québécoises observées dans les dernières années, de même que les abus et le poids que font peser les demandes d'asile sur nos services publics, font en sorte que les Québécois désirent un système plus intègre, moins laxiste et qui favorise l'intégration et les valeurs québécoises.

Pour le PCQ, il est possible de concilier ces besoins de prospérité et de fermeté. On n'a pas à être « pour ou contre » l'immigration en général : il faut ramener les nuances qui s'imposent dans ce débat souvent polarisé.



Avant tout, la sélection de notre immigration doit être grandement améliorée afin d'augmenter la part de l'immigration économique aux retombées positives, et limiter les filières dont l'impact sur la cohésion sociale et les services publics est négatif. Ainsi, le PCQ veut sortir des débats stériles sur un seuil global, pour décentraliser le processus de décision et moduler l'immigration permanente selon les besoins de chaque région.

Le PCQ propose donc une approche modérée, mais ferme et intègre, qui se décline en trois axes principaux :

- Miser sur une immigration économique et adaptée aux besoins des régions.
- Protéger les valeurs québécoises et empêcher les abus.
- Rapatrier l'ensemble des pouvoirs en immigration au Québec.

Le Québec bénéficie d'une grande autonomie en matière de sélection de l'immigration, surtout permanente, mais il ne contrôle pas tout, puisque cette compétence est présentement partagée avec le gouvernement fédéral. En se contentant de dénoncer Ottawa et d'envoyer des lettres restées sans réponse, le gouvernement de la CAQ s'est dédouané de ses responsabilités et a fait reculer le Québec. Tout en gardant l'objectif de contrôler pleinement l'immigration, le PCQ entend aussi agir dès maintenant sur les leviers que le Québec maîtrise afin que les choses changent.

Miser sur une immigration économique et adaptée aux besoins des régions

Lorsqu'elle est bien choisie et adaptée aux besoins du marché du travail et des régions, l'immigration a des retombées positives pour l'économie du Québec. Dans de nombreux secteurs spécialisés, ainsi que dans nos services publics, certains emplois sont en pénurie, et le recours à des travailleurs étrangers constitue parfois une nécessité pour assurer l'avenir des entreprises et la continuité des services partout sur le territoire.

Pour le PCQ, l'immigration au Québec doit répondre aux besoins et à la capacité d'intégration du Québec, et être d'abord et avant tout économique. Le processus de planification doit être centré sur cet objectif, et donner la place qui leur revient aux régions et aux municipalités dans cet exercice.

Décentraliser la planification de l'immigration économique aux régions

En immigration, comme dans plusieurs autres domaines, les besoins et les solutions ne sont pas les mêmes d'une région à l'autre. À Montréal et à Laval par exemple, il est manifeste que notre capacité d'accueil est atteinte. Dans d'autres régions, notamment plus éloignées, la réalité est différente, et une politique d'immigration centralisée, avec un seuil unique déterminé depuis Québec, répond mal à ces réalités diverses.

Pour planifier l'immigration économique, les seuils et les modalités doivent varier d'une région à l'autre, selon les réalités et la capacité d'accueil qui leur est propre. C'est pourquoi le PCQ désire une politique d'immigration décentralisée, décidée dans chaque région avec les représentants des municipalités, des régions et des acteurs économiques et sociaux.

Le PCQ propose donc de créer, dans chaque région, une table régionale de l'immigration, composée du ministre responsable ainsi que des préfets des MRC, des maires et d'un représentant des nations autochtones de la région. Elle établira un plan d'immigration régional, concernant la capacité d'accueil et d'intégration de la région et les enjeux de main-d'œuvre, dont le ministre devra tenir compte au moment de décider de la planification de l'immigration. Ce changement d'approche permettra de mettre fin au mur-à-mur au profit de politiques adaptées aux réalités régionales.

Le PCQ adoptera une politique d'immigration économique décentralisée en créant une table régionale de l'immigration pour chaque région administrative du Québec.



Réduire l'immigration non économique

Dans les dernières années, il est clair que le Québec a excédé sa capacité d'accueil. Cependant, le débat sur l'immigration manque souvent de nuances, alors que certains partis tendent à mettre tous les immigrants dans le même panier. Alors que l'immigration économique a généralement un effet positif pour l'économie du Québec et la vitalité de nos régions, les demandeurs d'asile ou de regroupement familial n'ont pas le même impact et doivent être considérés différemment.

Dans les 4 dernières années, le Québec a accueilli en moyenne plus de 57 000 immigrants permanents par année, dont seulement un peu moins des deux tiers (64,79 %) étaient des immigrants économiques. Le Québec dispose des pleins pouvoirs de sélection sur son immigration permanente, et peut déterminer la part de réfugiés et de regroupement familial dans ses seuils annuels.



Sur les 514 039 immigrants temporaires présents sur le territoire du Québec en janvier 2026, seulement 46 % étaient titulaires d'un permis de travail, notamment en raison de l'arrivée de plus de 191 000 demandeurs d'asile dans les dernières années. Alors que les travailleurs temporaires occupent parfois des emplois qualifiés et indispensables à l'avenir de certaines entreprises, ce n'est pas dans cette filière qu'il faut couper en priorité pour que le Québec revienne à une immigration qui respecte sa capacité d'accueil.

Le PCQ réduira l'immigration temporaire et permanente dans les programmes non économiques, en :

- Réduisant la part des réfugiés et du regroupement familial dans la sélection permanente d'une moyenne de 20 000 à 10 000 par année.
- Réduisant le nombre d'immigrants temporaires dans les programmes autres que les détenteurs de permis de travail.

Maintenir la clause de droits acquis pour les candidats au PEQ

La fermeture abrupte du Programme de l'expérience québécoise (PEQ) a pris des milliers de candidats à l'immigration au dépourvu. Ces travailleurs et étudiants, disposant d'un statut temporaire, comptaient sur la possibilité de demeurer au Québec après leur séjour, et ont eu l'impression que l'État québécois a brisé sa promesse à leur endroit. Le PCQ a défendu, dès la fermeture prématurée du PEQ, une clause de droits acquis pour les personnes touchées.

Cependant, ce programme ne peut pas durer indéfiniment. Les travailleurs et les étudiants étrangers apportent en majorité une contribution positive à nos entreprises et nos universités, notamment en région. Par contre, la sélection de l'immigration temporaire se fait différemment de l'immigration permanente, et n'est notamment pas soumise au système de points qui vise à sélectionner les candidats les plus qualifiés et prompts à s'intégrer au Québec. L'accès rapide à la citoyenneté permis par le PEQ a également encouragé des institutions d'enseignement de faible qualité à recevoir des milliers d'étudiants dans l'unique but de demeurer au Québec de manière permanente, détournant ainsi l'objectif du programme.

Pour assurer l'intégrité et la qualité de notre processus de sélection, il importe que les immigrants temporaires qui veulent acquérir un statut permanent passent par le même processus que l'ensemble des candidats, sans favoritisme ni passe-droit.

Le PCQ maintiendra la réouverture temporaire du Programme de l'expérience québécoise (PEQ) jusqu'en 2028, puis soumettra l'ensemble des candidats à l'immigration permanente au processus de sélection régulier.

Maintenir le cap sur la francisation des nouveaux arrivants

Le Québec est le seul État francophone d'Amérique du Nord, et on ne doit pas faire de compromis sur son caractère unique et distinct. C'est pourquoi la francisation fait partie intégrante de l'intégration, et d'une politique d'immigration réussie. Dernièrement, en raison du ralentissement de l'immigration temporaire, les listes d'attente de Francisation Québec ont chuté de 33 000 à 6 000. C'est une bonne nouvelle, qui démontre que l'intégration fonctionne lorsque l'on respecte notre capacité d'accueil.

Le Parti conservateur du Québec va maintenir le financement de Francisation Québec, pour continuer de franciser les nouveaux arrivants. C'est un investissement dans l'avenir de notre nation et de notre identité francophone. Dans le cadre de la décentralisation de la planification de l'immigration vers les régions, le PCQ aura également pour objectif de décentraliser la francisation, afin qu'elle soit mise en œuvre par les acteurs locaux, selon les besoins spécifiques de chaque région. La situation en immigration est différente d'une région à l'autre, et notre politique de francisation devrait être sensible à ces réalités variées.

Le PCQ maintiendra le financement de Francisation Québec, et décentralisera la francisation vers les régions.

Protéger les valeurs québécoises et empêcher les abus

Malgré les bienfaits de l'immigration économique, les Québécois sont préoccupés par les dérives permises par un système trop laxiste. Des événements comme l'entrisme islamiste à l'école Bedford et les prières de rue à Montréal ont démontré que les valeurs québécoises n'étaient pas toujours respectées sur notre territoire, et que certains groupes cherchent à imposer leur idéologie, leurs valeurs religieuses ou leurs demandes d'accommodements déraisonnables dans l'espace public. Il n'y a pas de compromis à faire sur ce terrain, et le PCQ défendra toujours fièrement l'identité et les valeurs québécoises. La sélection de notre immigration doit refléter ces exigences.

De la même manière, l'augmentation trop rapide de l'immigration, particulièrement dans les programmes non économiques et les demandes d'asile, a révélé des abus qui minent l'intégrité et la crédibilité de notre système d'immigration. Pour que le Québec demeure une nation accueillante, qui accepte de recevoir un certain nombre d'immigrants, notre système doit être plus ferme et ne pas tolérer qu'on prenne avantage de la générosité des Québécois.

Sélectionner l'immigration selon nos valeurs de démocratie et de liberté

Depuis qu'il dispose du pouvoir d'imposer ses propres critères de sélection en immigration, le Québec a fait le choix d'accorder une priorité aux candidats à l'immigration qui maîtrisent la langue française. Il s'agit d'un choix parfaitement légitime pour le seul État francophone d'Amérique du Nord, tout comme il est raisonnable pour une nation de choisir son immigration en prenant en compte des critères culturels prompts à faciliter l'intégration, notamment le respect de l'égalité entre les hommes et les femmes, et le respect de la diversité sexuelle.

Les dernières années ont néanmoins démontré qu'au-delà de la langue, le partage des valeurs québécoises de démocratie et de liberté est indispensable pour une intégration harmonieuse. Actuellement, le système de points ne prend pas en compte cette dimension pourtant incontournable. Plusieurs indices internationalement reconnus, comme le Women, Peace and Security Index de l'Université Georgetown, permettent de mesurer le niveau de liberté et d'égalité entre les hommes et les femmes à travers le monde.

Concrètement, cela signifie qu'un nouveau critère de valeur égale à la maîtrise du français sera intégré au processus de sélection des immigrants permanents. Un candidat à l'immigration aura donc plus de chances d'être sélectionné par le Québec s'il est issu d'un pays démocratique, où les droits des femmes sont respectés. Cela n'implique pas que le Québec ne sélectionnera plus aucun ressortissant d'autres pays, mais plutôt que certains profils seront priorisés sur cette base, comme cela est déjà le cas avec le critère de maîtrise du français. Cette addition au processus de sélection permettra au Québec de sélectionner une immigration plus proche de nos valeurs, et donc plus à même de s'intégrer harmonieusement.

Le PCQ modifiera la grille de sélection de l'immigration permanente pour y favoriser les candidats à l'immigration issus de pays partageant les valeurs québécoises de démocratie et de liberté, notamment le respect de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Renforcer le test des valeurs québécoises

Depuis 2020, le Québec impose aux immigrants économiques permanents la réussite d'un test sur les valeurs démocratiques et les valeurs québécoises. L'intention derrière cette politique est louable et justifiée, car il est impératif que ceux et celles qui rejoignent la nation québécoise partagent nos valeurs, par exemple au niveau du respect des femmes et des minorités sexuelles. Ces acquis ne sont pas négociables pour le PCQ.

Cependant, les résultats préliminaires du test actuellement en place laissent douter de son efficacité : les données indiquent un taux de réussite entre 99% et 100%. Cela laisse deviner qu'il ne s'agit pas d'un outil efficace pour attester du partage ou non des valeurs québécoises par les candidats.

Dans les dernières années, le Danemark a renforcé son propre test de citoyenneté, avec des questions sur l'histoire, les valeurs et l'actualité danoises, calibrées pour évaluer la connaissance et l'intégration plutôt que la simple mémorisation. Le taux de réussite a évolué en conséquence, et le test constitue ainsi un outil efficace pour départager les candidats à l'immigration, ce qui n'est pas le cas actuellement au Québec.



Le PCQ renforcera le test des valeurs démocratiques et des valeurs québécoises pour qu'il soit plus sélectif et permette réellement d'évaluer les candidats.

Réduire le nombre de demandeurs d'asile et les services qui leur sont offerts

Selon les données de 2026, le Québec compte actuellement plus de 190 000 demandeurs d'asile sur son territoire, un chiffre en augmentation constante depuis la crise du chemin Roxham en 2017. Cela représente 36 % de l'ensemble des demandeurs sur le territoire canadien, soit beaucoup plus que le poids démographique du Québec, d'environ 23 %. Cette immigration, non choisie par le Québec, constitue un poids de plus en plus important sur nos services publics, et menace l'accès des Québécois qui ont pourtant cotisé au système toute leur vie.

Une des raisons pour lesquelles le Québec attire autant de demandeurs d'asile est la générosité de ses programmes sociaux. Un ressortissant étranger qui demande l'asile au Québec peut bénéficier, pendant le traitement de sa demande, de :

- L'aide sociale.
- Des soins de santé payés par le gouvernement fédéral plus généreux que ceux dont disposent les citoyens, incluant les soins de la vue, des dents, les soins à domicile, les appareils médicaux et des consultations psychologiques.
- Un hébergement temporaire à l'arrivée.
- Certains types de logements subventionnés, ainsi que le programme d'Allocation-logement;
- Un accès gratuit à l'école pour les enfants.
- Un accès aux garderies subventionnées.
- Les services gratuits d'avocats et de consultants en immigration.
- Des cours de francisation gratuits.

Certains de ces services, par exemple la scolarisation, doivent être offerts à tous et d'autres, comme les soins de santé, sont payés par le gouvernement fédéral et non par le Québec. Toutefois, des services comme l'aide sociale, l'hébergement, les garderies et les logements subventionnés, imposent un coût important aux contribuables québécois, que le gouvernement estime à 1,779 milliards de dollars entre 2021 et 2024. Pour réduire à la fois le nombre et l'arrivée de nouveaux demandeurs d'asile sur le territoire, il faut réduire cette offre de services trop importante.

Le gouvernement fédéral a aussi une part de responsabilité prépondérante dans cette crise, en raison de son laxisme dans la gestion des frontières. Par exemple, les ressortissants de nombreux pays peuvent arriver au Canada comme touristes et ensuite y demander l'asile, et les délais de traitement déraisonnables font en sorte que les demandeurs demeurent souvent des années au pays avant d'obtenir une réponse. Les soins de santé payés par le gouvernement fédéral, et la possibilité d'obtenir un permis de travail à l'arrivée, incitent aussi à abuser du système en place.

Le PCQ réduira le panier de services offert aux demandeurs d'asile sur le territoire québécois en :

- Créant une prestation de dernier recours particulière pour les demandeurs d'asile, d'un montant de 75 % de l'aide sociale, comme en France, au Royaume-Uni et en Allemagne, et tel qu'envisagé par l'Alberta.
- Priorisant les Québécois pour l'accès aux garderies et aux logements subventionnés.
- Cessant de rembourser les services d'avocats et de consultants en immigration aux demandeurs d'asile.
- Exigeant une cotisation des demandeurs d'asile qui disposent d'un hébergement temporaire, comme en France ou au Danemark.

Le PCQ formulera aussi les demandes suivantes à l'endroit du gouvernement fédéral :

- Mettre en place un programme de répartition des demandeurs d'asile entre les provinces, et ce dès leur arrivée.
- Resserrer l'octroi de visas pour les ressortissants étrangers, ainsi que des permis de travail pour les demandeurs d'asile, afin de dissuader les faux demandeurs d'asile de recourir à cette procédure pour en obtenir un.
- Réduire le délai de traitement des demandes d'asile, afin que les personnes dont la demande est refusée soient retournées dans leur pays d'origine rapidement.
- Conditionnaliser l'accès aux soins de santé non urgents à un certain nombre de mois de présence sur le territoire, et ne pas offrir de soins non couverts pour les citoyens, comme les dents, la vue ou le psychologue.



Rétablir l'intégrité du système d'étudiants étrangers

Depuis 2015, le nombre d'étudiants étrangers au Québec a plus que doublé, passant de 30 000 à plus de 60 000. Le gouvernement libéral de Philippe Couillard a changé les règles de financement pour inciter les universités à se financer en admettant davantage de ces étudiants, parfois au détriment de leur mission et de la qualité de l'enseignement dispensé.

Dans les dernières années, de nombreux cas de fraude ont été révélés. Par exemple, des étudiants sous-qualifiés ont été admis sur la base de diplômes dont les institutions n'étaient pas à même de vérifier l'authenticité. Depuis 2020, plus de 12 000 étudiants étrangers ont utilisé leur statut pour demander l'asile, plusieurs abandonnant même leurs études sans payer leurs frais de scolarité, causant des soucis financiers aux universités.

Les études à l'étranger constituent une expérience formatrice et enrichissante pour les étudiants et pour le Québec, à condition que la sélection soit faite de manière rigoureuse et que l'apprentissage soit le véritable moteur de la démarche. Le PCQ mettra fin à la fraude qui nuit à ces bienfaits.

Le PCQ rétablira l'intégrité du système d'étudiants étrangers en :

- Révoquant le Certificat d'acceptation du Québec et refusant la sélection permanente automatiquement à toute personne qui arrive comme étudiant et ne poursuit pas sa formation.
- Rétablissant l'ancienne formule de financement des universités en lien avec les étudiants étrangers.

Cesser de financer le recrutement à l'international

Entre 2019 et 2024, le gouvernement de la CAQ a dépensé des millions de dollars pour plus de 60 missions de recrutement à l'international, tout en prétendant vouloir diminuer l'immigration au Québec. Ce double discours est porteur de confusion, mais aussi coûteux pour les contribuables québécois. En 2022 seulement, le gouvernement a dépensé plus de 8 M\$ d'argent public en recrutement à l'étranger. Cette somme s'élevait à 5 M\$ en 2024. Pourtant, le Québec est une destination d'immigration déjà prisée, et les demandes excèdent de loin notre capacité d'accueil.

Les contribuables québécois ne devraient pas payer des millions chaque année pour recruter plus d'immigrants au Québec, alors que des dizaines de milliers de personnes qualifiées candidatent déjà pour s'y installer.

Le PCQ cessera de dépenser pour recruter des immigrants à l'international, pour privilégier les candidats qui formulent déjà des demandes d'immigration temporaire ou permanente.

Rapatrifier l'ensemble des pouvoirs en immigration au Québec

Pour une nation minoritaire sur le plan culturel et linguistique comme le Québec, le plein contrôle de l'immigration constitue un pouvoir indispensable. L'avenir de la langue française et des valeurs québécoises dépend de la capacité des Québécois de décider par eux-mêmes de leur politique d'immigration.

En 1978 avec l'entente Couture-Cullen, puis en 1991 avec l'Accord Canada-Québec, le Québec gagne des pouvoirs véritables en immigration. Il n'est plus seulement consulté, il dispose maintenant d'un rôle décisif dans la sélection des immigrants et des réfugiés qui s'installent sur son territoire, dans le cadre d'un processus conjoint. Ces gains historiques prouvent que l'approche autonomiste fonctionne, et qu'elle a permis au Québec de jouir d'une autonomie importante dans le Canada, qui demande encore à être élargie.



Dans les dernières années, l'augmentation soudaine et disproportionnée de l'immigration temporaire a mené à un détournement de l'esprit de l'Accord Canada-Québec. De plus en plus de migrants temporaires qui entrent au Québec ne sont pas sélectionnés par le Québec, notamment à travers le Programme de mobilité internationale (PMI) et comme demandeurs d'asile, et l'immigration temporaire occupe une part croissante du bassin d'immigrants permanents. Concrètement, cela implique un recul dans le pouvoir de sélection du Québec sur son immigration. Cette situation ne peut plus durer.

L'Accord Canada-Québec prévoit qu'il peut être renégocié avec le gouvernement fédéral si le Québec en fait la demande. Le gouvernement de la CAQ n'a jamais osé le faire, préférant envoyer des lettres qui sont restées lettre morte. Le PCQ pense au contraire qu'il est temps d'utiliser ce levier pour obtenir une nouvelle entente adaptée aux réalités migratoires d'aujourd'hui, et accroître les pouvoirs du Québec.

De plus, le PCQ entend bâtir un rapport de force avec le gouvernement fédéral au moyen d'alliances avec les autres provinces autonomistes, notamment l'Alberta. Pour faire gagner le Québec, nous ne pouvons plus faire cavalier seul. Nous avons tout à gagner à miser sur des alliés qui désirent eux aussi plus de contrôle sur leur immigration pour forcer Ottawa à agir.

Le PCQ rapatriera l'ensemble des pouvoirs en immigration au Québec, en :

- Renégociant l'Accord Canada-Québec sur l'immigration.
- Construisant un rapport de force avec le gouvernement fédéral grâce à des alliances avec les autres provinces autonomistes.



CHOISIR MIEUX, INTÉGRER PLUS

PLATEFORME 2026 DU PARTI CONSERVATEUR DU
QUÉBEC EN IMMIGRATION